

ARTICLE 1 : Généralités

Les présentes CGV régissent les ventes de produits entre la société BAF (le vendeur) et l'acheteur et sont réputées acceptées par celui-ci, sauf convention particulière écrite. Ces CGV prévalent sur les CGA de l'acheteur.

ARTICLE 2 : Devis, Commande de matériels et/ou de prestation de service

Les frais de devis sont facturés forfaitairement au client sauf si ce devis est suivi d'une commande dans les présentes conditions. Si l'établissement du devis nécessite un démontage et remontage, les frais afférents sont facturés en sus. Le devis est valable 2 mois à partir de sa date de réception par le client.

Les commandes ne sont définitives qu'après acceptation écrite de la société BAF par courrier, télécopie ou mail, et, le cas échéant, du versement de l'acompte demandé.

Les mutations technologiques, l'évolution des normes peuvent motiver des modifications aux matériels et services objets de la commande, sans pour autant créer d'obligation pour le vendeur de les appliquer aux matériels déjà livrés ou aux commandes en cours d'exécution.

Une commande pourra toujours être annulée par le vendeur dans les cas suivants et ce sans indemnité : arrêt de fabrication par le constructeur, modification de la réglementation en vigueur, ou des règles d'importation et d'exportation, ou tout cas de force majeure : vols, sabotage, bris de machine, catastrophe naturelle, grèves, actes de gouvernement et tout cas habituellement reconnu par la jurisprudence des tribunaux français.

ARTICLE 3 : Les prix

Les prix s'entendent en euros, nets, sans escompte, départ notre entrepôt hors taxes, matériel sous emballage standard. Les emballages spécifiques ainsi que les frais d'installation et de mise en service sont facturés en sus.

ARTICLE 4 : Délais - Livraison

Les délais de livraison ou d'exécution de la prestation de service indiqués sur la confirmation de commande, courant à partir de sa date d'émission ou de réception de l'acompte éventuel, ne sont donnés qu'à titre indicatif et BAF s'engage à informer son client de tout retard sans que celui-ci puisse ouvrir droit à une quelconque indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

ARTICLE 5 : Conditions de paiement

La date limite de paiement est indiquée dans l'offre ainsi que dans l'accusé de réception de commande.

Pour toute première commande, le règlement s'effectue comptant à la commande. Pour les commandes dépassant 10 000 €, un acompte de 30% sera demandé à la commande. Un client présentant un en-cours de plus de 10 000 € devra payer comptant toute nouvelle commande.

Pour les commandes à l'export, le paiement devra se faire avant la livraison.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard s'appliquent suivant le taux légal en vigueur. Le vendeur se réserve le droit, en cas de retard de paiement de tout ou fraction d'une vente ou prestation de suspendre toutes les livraisons ou prestations en cours.

En cas de défaut de paiement, total ou partiel, 48 H après mise en demeure infructueuse par le vendeur, la vente sera réputée résiliée de plein droit et

le vendeur pourra demander en référé la restitution des matériels, charge au client de rembourser tous les frais occasionnés, y compris les honoraires relatifs à ce recouvrement.

ARTICLE 6 : Transport

En cas de transport effectué par le vendeur par tout moyen à sa discrétion, ce transport s'effectue aux risques et périls du client. En cas d'avarie ou de manquant, le client est tenu d'en aviser par recommandé le transporteur avec copie au vendeur, suivant la réglementation applicable.

En cas de transport organisé par l'acheteur par tout moyen à sa discrétion, toutes les avaries ou manquants seront à la charge de l'acheteur.

En cas de livraison dans un autre état que la France, le client est tenu d'acquitter tous les frais, droits taxes et impôts dus dans son pays liés à cette marchandise.

Aucun retour n'est accepté sans notre accord préalable écrit du vendeur.

ARTICLE 8 : Garantie

Les matériels, pièces (défaut de conception, de fabrication) et main d'œuvre sont garantis 12 mois, hors frais de déplacement, sauf mention spéciale sur le devis ou facture, à compter de la date d'expédition du matériel.

Certains matériels font l'objet d'une garantie constructeur conformément à leur propres conditions générales de garantie. A ce titre, BAF peut être tenu de retourner ce matériel au fabricant ce qui peut provoquer une immobilisation plus longue sans qu'elle puisse ouvrir droit à indemnité.

Au cas où le matériel ne peut être réparé sur les lieux de l'acheteur, les frais de retour à l'atelier BAF sont à la charge de l'acheteur.

Pendant la période garantie, le client pourra en cas d'immobilisation de son matériel, souscrire auprès de BAF un contrat d'entretien lui permettant de bénéficier d'un appareil de remplacement selon la disponibilité.

Ne sont pas couverts par la présente garantie : le contenu des appareils, les réparations de dégâts résultant d'accident, d'incendie ou tout autre cause étrangère à une utilisation normale, ou dus à des défaillances ou variation de courant électrique ou à la présence de parasite excessif ou à l'inobservation des instructions d'installation prescrites par BAF, ou les réparations occasionnées par l'adjonction de pièces ou de dispositifs non fournis pas BAF. Les modifications des spécifications du matériel effectuées à la demande du client, les fournitures et les consommables tels que les accessoires etc spécifiques au matériel couvert par ce contrat, sauf accord contraire.

De même ne sont pas couverts les dégâts résultant des travaux électriques d'installation et les dégâts causés par ceux-ci, ni les interventions dues à une mauvaise manipulation du client, ou les dommages survenant lors d'un déménagement du matériel.

Le présent texte est soumis à la loi française. En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Meaux sera compétent.

Bègue Assistance Froid

14 Za du pré Ancel - 77510 Rebais

Email : expedit@bafroid.com

Site : www.bafroid.com

Tel : 01 64 04 66 20 - Fax : 01 64 04 63 05